



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16^e séance du mardi 24 avril 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/01 de la Municipalité, du 11 janvier 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 9'302'000.- TTC dédié aux parcelles du PPA 1 des Plaines-du-Loup et destiné à réaliser : les pistes de chantier et réseaux souterrains préfigurant le futur domaine public ainsi que des travaux de pré-aménagement du parc et de certains espaces publics ;
2. de balancer les dépenses et amortissements du crédit d'étude ouvert (1110.582.8511), prévu spécifiquement à CHF 2'100'000.- au sein du préavis N° 2016/66, par un prélèvement sur le crédit prévu au chiffre 1 ci-dessus ;
3. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 1 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 1110.331 ;
4. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 sous la rubrique 1110.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
5. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'194'000.- TTC destiné à réaliser des travaux préparatoires sur différents sites Métamorphose, dont ceux des Plaines-du-Loup PPA 1 et 2 et des Prés-de-Vidy, ainsi que la maison du projet ;
6. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 5 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 1110.331 ;
7. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 5 sous la rubrique 1110.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
8. d'allouer à la Municipalité un crédit d'études de CHF 1'500'000.- TTC dédié à financer les études générales nécessaires au développement des différents sites Métamorphose, dont les deux écoquartiers des Plaines-du-Loup et des Prés-de-Vidy ;
9. d'amortir annuellement le crédit prévu sous chiffre 8 par le budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose, rubrique 1110.331 ;
10. de faire figurer les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 8 sous la rubrique 1110.390 du budget de la Direction de la culture et du développement urbain, Secrétariat général, projet Métamorphose ;
11. de porter en amortissements des crédits susmentionnés les subventions ou recettes qui pourraient être accordés.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-quatre avril deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :